



LA NATION

Bimensuel de la Ligue vaudoise fondé en 1931

SI QUA FATA SINANT

Fr. 3.50 / Abonnement annuel: 83.- / étudiants: 35.-

Collégialité, unité, souveraineté

Dans 24 heures du 24 septembre, nous déplorons les voix discordantes des conseillers d'Etat lors de certaines votations fédérales¹. La récente campagne sur la biodiversité a vu Mmes Luisier et Dittli s'opposer publiquement à l'initiative tandis que M. Venizelos la soutenait. Pour dépasser ces clivages, nous appelions le Conseil d'Etat à systématiquement se prononcer – collégalement – contre les projets de lois et d'initiatives attentatoires à la souveraineté cantonale. Cela implique de ne pas tolérer l'expression d'opinions minoritaires.

M. Pierre Santschi, ancien député au Grand Conseil et fidèle lecteur de *La Nation*, a réagi dans le courrier des lecteurs de 24 heures: «*La liberté qui figure maintenant dans nos Constitutions doit être celle des gens, qui ne passe pas par la peur et l'écrasement des minorités en les «priant» de se taire. Et si c'est par la félonie collégiale que doit passer l'indépendance cantonale du Pays de Vaud, alors que ce dernier jouisse, bien ligoté par l'amour des lois», de l'irresponsabilité opaque de magistrats masqués cooptés par les partis.*» A l'en suivre, la collégialité favoriserait «*la corruption, la lâcheté, l'opacité et le mensonge*».

Malgré son ton polémique, cette galéjade est assez classiquement dé-

mocratique. La collégialité rendrait invisibles les opinions minoritaires, dont la légitimité – fondée sur une liberté d'expression également partagée – serait pourtant égale à celle de la majorité. Toute forme de collégialité serait, à long terme, dépassée par l'alternance inhérente au régime. Autant donc ne pas s'embarasser avec de tels principes.

C'est confondre l'expression générale des opinions politiques avec l'expression de la parole gouvernementale, qui intervient dans des circonstances précises et délimitées. En faveur des partis, cette conception scelle en plus un pacte de coquins. Le parti majoritaire s'accommodera du fait qu'une fois le pouvoir perdu ses ministres pourront toujours se profiler dans le cadre des sujets fédéraux.

Lors des votations fédérales, le gouvernement vaudois adopte à peu de choses près cette position. Au micro de *Forum* du 12 février 2013, sur fond de chamailleries entre Béatrice Métraux et Philippe Leuba sur la LAT, Pierre-Yves Maillard avait défendu «*une pratique de la collégialité un peu plus souple qu'ailleurs*». Elle

permettrait d'éviter que des ministres ne s'expriment par «*langages codés*» lorsqu'ils veulent quand même exprimer ce qu'ils pensent. On n'est pas loin du reproche «*d'opacité*» et «*de mensonge*» de M. Santschi.

Une telle vision était encore tenable dans ce temps lointain où les compétences fédérales se limitaient à l'armée et à la diplomatie. Elle aurait témoigné d'un gouvernement vaudois sûr de ses prérogatives et conscient – à la limite du mépris – de la supériorité souveraine et originelle de son Canton sur la

Berne fédérale. Aujourd'hui, chaque nouvelle centralisation en appelle une autre. Devenue outil promotionnel pour les partis, l'initiative constitutionnelle est un véritable trou noir anti-fédéraliste. Quant au Conseil des Etats, il a largement abandonné son rôle de «*Chambres des Cantons*».

Notre gouvernement doit appréhender le fédéralisme comme un véritable enjeu politique pour le Canton. Et non pas comme un simple mécanisme institutionnel dont on se gargarise du brillant des rouages lors de conférences intercantionales à

l'autre bout de la Suisse. Toute centralisation amoindrit le Canton et vide progressivement la raison d'être de ses institutions. Chaque perte de compétence transforme un peu plus nos conseillers d'Etat en inaugurateurs de chrysanthèmes. Les discours sous cantine de cet été n'avaient de sens qu'à condition de s'adresser à de vrais citoyens vaudois, maîtres de leur destin politique.

L'expression, par le gouvernement, d'une position anticentralisatrice générale et systématique est impérative. Elle révélera qu'il a conscience du lien insécable entre vivacité de notre politique interne et souveraineté vaudoise. Cela passera par le renforcement de la collégialité du gouvernement lors des scrutins fédéraux. Les voix discordantes décrédibilisent le reste de l'action gouvernementale, à long terme comme vis-à-vis de l'extérieur. En ultime ressort, la responsabilité de l'unité incombe à la présidence, l'institution la plus personnelle de notre mode de gouvernement.

Félicien Monnier

¹ Félicien Monnier, «*L'unité du Conseil d'Etat à l'épreuve des votations*», 24 heures du 24 septembre 2024.

Fiscalité vaudoise: il faut dépasser l'anecdote!

On ne le sait que trop, hélas, le Canton de Vaud figure dans le peloton de tête de ceux qui manient le râteau fiscal avec le moins de modération. Cela vaut tant pour l'imposition du revenu que pour celle de la fortune. Particuliers comme entreprises assurent ainsi, année après année, des recettes très importantes à l'Etat. En comparaison, d'autres Cantons révisent leur fiscalité à la baisse, ce qui péjore encore la situation et diminue l'attractivité du Canton. Face à cette situation, le 5 avril 2023, les organisations économiques vaudoises ont déposé une initiative revêtue de plus de 28'000 signatures valables demandant une baisse de 12% du montant de l'impôt cantonal sur le revenu et la fortune.

A titre de contreprojet indirect à cette initiative, le Conseil d'Etat a présenté le 24 septembre dernier un plan de mesures sous le titre alléchant de «*Plan pour le pouvoir d'achat*». Passé le premier effet d'annonce, les mesures fiscales se révèlent à tout le moins fort maigres, sinon anecdotiques. Si, d'ici 2027, l'impôt cantonal de base sur le revenu des personnes physiques est censé diminuer de 1,5% et l'impôt sur la fortune de 5%, cela se fera très progressivement et sans grande garantie: seule est prévue une diminution de 0,5% de l'imposition du revenu en 2025. Pour le reste et pour autant que la conjoncture soit favorable, le bon peuple attendra.

Un plan contestable

Certes, quelques autres adaptations mineures de la fiscalité sont prévues dans le cadre du budget 2025 (modifications des seuils d'imposition des successions, des directives sur les titres non cotés ou du bouclier fiscal). Cependant, on relèvera surtout que les mesures phares destinées au maintien ou à l'amélioration du pouvoir d'achat consistent en grande partie dans la prorogation de mesures déjà prises antérieurement, notamment le maintien du seuil de 10% du revenu au-delà duquel les primes d'assurance maladie sont prises en charge par l'Etat. Parmi les nouvelles mesures, il n'est pas inconvenant de rappeler que l'augmentation prévue des allocations familiales est exclusivement financée par les employeurs du Canton. Force est de constater aussi que les dépenses mentionnées au titre de la politique sociale et de la santé ont touché ou toucheront essentiellement les collaborateurs de l'Etat (pleine indexation des collaborateurs ou revalorisation des salaires du secteur social parapublic).

Il n'en demeure pas moins que, quelle que soit leur situation fa-

miliale ou leur revenu, les Vaudois restent bien trop imposés en comparaison intercantonale. Bien d'autres Cantons dont la fiscalité est plus faible assument cependant des charges comparables et ne sont ni des déserts médicaux, ni en manque d'infrastructures de transport ou d'institutions de formation. La baisse de 12% demandée par l'initiative – qui ne concernerait aucunement les communes – ne permettra certes pas à elle seule de remettre le Canton dans la moyenne, mais elle représente un signal fort, celui qui exige une indispensable modération des dépenses. En effet, l'abondance des recettes fiscales encaissées depuis quinze ans maintenant a conduit au relâchement de la discipline en la matière et a suscité nombre d'appétits qui se traduisent notamment par l'augmentation constante des effectifs de la fonction publique. Sur le long terme, cela n'est guère viable. Dès lors, au vu des maigres mesures fiscales proposées, le maintien de l'initiative «*Baisse d'impôts pour tous*» apparaît comme une évidence.

Jean-Hugues Busslinger

Entretiens du mercredi

Prochain rendez-vous:

9 octobre: **Enjeux actuels et futurs de la politique routière vaudoise.**

Avec M. Xavier de Haller, député, président de la section vaudoise de l'Automobile Club de Suisse.

Place du Grand-Saint-Jean 1 à Lausanne, à 20h.
www.ligue-vaudoise.ch/mercredis

Nostalgie du brouillard

A l'instar d'autres communes vaudoises, la ville d'Yverdon-les-Bains assiste, impuissante, à la dégradation de la qualité de vie de ses habitants. Autrefois, le brouillard recouvrait le centre-ville historique pour s'insinuer dans ses rues et ses ruelles, se laissant parfois percer par les rayons du soleil. Aujourd'hui, c'est le trafic de drogue, un tout autre phénomène bien moins naturel, qui s'est installé à demeure et qui pourrit la cité bâtie par Pierre II de Savoie. De la gare ferroviaire à la rue du Four, en passant par le désormais trop bien connu Parc japonais, les trafiquants de drogue grouillent et essaient, ne s'embarrassant plus de quelque discrétion que ce soit, le terrain étant désormais le leur. Le cœur partagé entre la colère, le dégoût et une infinie tristesse, on observe leurs clients les plus miséreux, des âmes cabossées, errer sans fin à la recherche de leur prochaine dose, alpaguant avec hostilité toute personne qui croiserait leur chemin.

Enfants, nous jouions avec mon frère le dimanche matin dans les rues de la vieille ville et nos grands-parents nous emmenaient prendre le goûter dans le Parc japonais. Dans ce parc, je me rappelle un homme cueillant des fleurs préparées par les jardiniers de la ville, sévèrement réprimandé par mon grand-père. A cette époque, c'est la seule incivilité majeure à laquelle j'ai assisté à cet endroit.

Bien entendu, la situation est plus complexe que le seul noir tableau dressé ci-dessus, au même titre que nos souvenirs d'un temps heureux ne sont que des souvenirs d'enfant bien éloignés de la réalité. Dès lors qu'en est-il? Aujourd'hui est-il plus sombre qu'hier? La situation dans laquelle se trouve Yverdon-les-Bains est-elle si singulière? À cette dernière interrogation, les statistiques policières de la criminalité tenues par l'Office fédéral de la statistique, en particulier le rap-

port annuel 2023 pour le Canton de Vaud, permettent d'apporter certains éclairages.

S'agissant de la loi sur les stupéfiants, on observe qu'en 2023, la fréquence d'infractions (c'est-à-dire le nombre d'infractions pour mille habitants) s'élève à 7,3 pour l'ensemble du Canton de Vaud¹. Quant aux communes, Lausanne, Yverdon-les-Bains et Vevey, elles présentent les fréquences les plus élevées, soit 21,2 pour Lausanne, 20,8 pour Yverdon-les-Bains et 16,6 pour Vevey². S'il n'est pas surprenant que Lausanne, centre urbain du Canton, se retrouve à la première place, le cas d'Yverdon-les-Bains interroge et la seule démographie ne saurait expliquer ce triste classement. En effet, tandis que Lausanne, ville de 141'418 habitants, présente une fréquence de 21,2, Yverdon-les-Bains enregistre une fréquence quasi identique, alors qu'elle ne compte que 29'662 habitants, soit près de 100'000 de moins. À relever encore que les communes de Montreux, Nyon et Renens, dont le nombre d'habitants est plus ou moins similaire à celui d'Yverdon-les-Bains, présentent une fréquence bien plus basse, soit en l'occurrence 5,2 pour Montreux, 3,7 pour Nyon et 4,4 pour Renens³. En 2014, les villes de Lausanne et d'Yverdon-les-Bains détenaient déjà les plus hautes fréquences d'infractions à la Loi sur les stupéfiants, lesquelles s'élevaient à 49,5 pour la première et à 27,2 pour la seconde⁴. On pourrait de prime abord se réjouir de constater que ces deux valeurs ont baissé entre 2014 et 2023. Ce serait toutefois omettre de prendre en considération les changements législatifs et jurisprudentiels intervenus ces dix dernières années, soit en particulier la décision du Tribunal fédéral de ne plus punir la détention et l'acquisition de produits cannabiques de moins de dix grammes⁵.

Concernant le nombre d'infractions à la loi sur les stupéfiants par

commune, le rapport 2023 place une nouvelle fois la commune d'Yverdon-les-Bains à la deuxième place, avec 621 infractions en 2023 contre 337 en 2022, soit une augmentation de 84,3%⁶. Une telle augmentation peut s'expliquer – en partie du moins – par la nature des infractions en question ou plus précisément par leur mode de constat. En effet, à la différence de la plupart des comportements réprimés par la partie spéciale du Code pénal, le volume d'infractions à la LStup est pour partie tributaire de l'activité policière. En d'autres termes, plus de contrôles entraîne plus de constats et, partant, plus d'infractions. Toutefois, on ne saurait tirer argument de ce biais statistique pour en conclure que tout ne va pas si mal. En effet, entre 2022 et 2023, on observe à Yverdon-les-Bains, s'agissant d'infractions dont le constat dépend moins de l'activité policière, une augmentation de 25% des infractions contre la vie et l'intégrité corporelle, de 63,2% des atteintes au patrimoine et de 139% des atteintes à la liberté. Pour être tout à fait complet, on enregistre aussi une diminution des infractions à l'intégrité sexuelle, lesquelles sont au nombre de 26 en 2023 contre 42 en 2022⁷.

On est donc contraint de constater que le problème du trafic de drogue s'aggrave de manière singulière à Yverdon-les-Bains et qu'il ne s'agit pas du seul «sentiment d'insécurité», méprisé par beaucoup, dès lors que cette augmentation de 84,3% des infractions à la LStup sur territoire yverdonnois ne peut avoir comme cause principale l'activité policière; et on ne peut être que stupéfait de voir une ville cinq fois plus petite que Lausanne présenter une fréquence d'infractions à la LStup similaire à celle-ci.

Bien entendu, les chiffres évoqués plus haut ne peuvent illustrer le quo-

tidien des Yverdonnois en général et de l'auteur de ces lignes en particulier. Le jour, nous sommes épiés, sifflés, suivis et bousculés par les *dealers*, organisés en quasi guilde marchande. Du guetteur à pied, chargé de repérer la clientèle et la police, à ceux plus mobiles en trottinette électrique, en passant par les gardiens du produit, chacun tient son rôle et tous nous importunent. La nuit, nous ne pouvons fermer l'œil, maintenus en éveil par les hurlements incessants des *dealers* et de leurs clients.

De deux choses l'une. Soit le trafic de drogue et ses nuisances s'intensifient et Yverdon va de plus en plus mal, soit ils stagnent à haut niveau et Yverdon va de moins en moins bien... Nous regrettons le brouillard. Lui, au moins, laissait poindre un rayon de soleil.

Raphaël Franzi

¹ OFS Statistique policière de la criminalité – Rapport annuel Vaud 2023, p. 23.

² OFS Statistique policière de la criminalité – Rapport annuel Vaud 2023, p. 24.

³ OFS Statistique policière de la criminalité – Rapport annuel Vaud 2023, p. 24.

⁴ SPC – Statistique policière vaudoise de la criminalité – Rapport annuel 2014, p. 20.

⁵ Arrêt TF 6B_1273/2016 du 6 septembre 2017.

⁶ OFS Statistique policière de la criminalité – Rapport annuel Vaud 2023, p. 85; <https://www.vd.ch/djes/polcant/statistiques/2023> (Evolution 2022-2023 par districts et par communes – Jura-Nord vaudois, ad Commune Yverdon-les-Bains).

⁷ <https://www.vd.ch/djes/polcant/statistiques/2023> (Evolution 2022-2023 par districts et par communes – Jura-Nord vaudois, ad Commune Yverdon-les-Bains).

Deux poids, deux mesures

On apprend en lisant ce qui reste de la presse que Monsieur Rösti «s'immisce» dans les dossiers sensibles qui relèvent de son département¹. Quelle audace! Il serait bien entendu préférable que les hommes politiques élus par l'Assemblée fédérale se contentent de discours et de photos et laissent travailler les techniciens élus par personne et embauchés par les copains.

Difficile situation que d'être conseiller fédéral: non seulement il ne faut rien faire pendant son mandat, mais il

ne faut surtout rien faire après. Monsieur Maurer en a fait les frais plusieurs fois depuis qu'il a quitté son poste: il est mal vu d'émettre des regrets ou des critiques sur le passé, de soutenir une initiative populaire, ou d'entretenir ses relations avec des dignitaires étrangers².

Monsieur Berset ne fait pas preuve de plus de retenue, au contraire: il vient de prendre la présidence du Conseil de l'Europe pour un mandat de cinq ans, mettant en avant son expérience et ses bonnes relations avec les dignitaires étrangers. Pourtant, pas de reproches dans la presse. Que l'on nous permette de ronchonner un peu pour rééquilibrer la balance.

Alors que la question de dénoncer la CEDH était au programme de l'Assemblée fédérale une semaine plus tard, on demande à M. Berset, au micro de la matinale RTS 1^{re} du 12 septembre, si la Suisse remet la CEDH en question ou *a minima* le récent arrêt la condamnant «[Elle] ne la remet pas en question. Il y a

des voix évidemment qui remettent en question l'existence même de tout le principe.» Le compte a été fait le 24 septembre, ces voix représentent 35% du Conseil national...

On lui demande ensuite s'il va discuter de l'arrêt en question avec ses anciens collègues: «J'ai constaté évidemment une réaction assez vive. Ecoutez... et alors? Ça crée des émotions, c'est normal.» Rien d'anormal effectivement à ce que l'effritement de notre souveraineté crée des émotions, puisqu'il s'agit de l'existence même de nos nations et de notre Confédération. Il n'est pas acceptable de balayer pareillement la réaction d'une importante partie du peuple et du Conseil fédéral pour ce prétexte. Au contraire, la violence de la réaction devrait susciter une remise en question.

S'ensuit un discours sur la légitimité de l'arrêt, décousu par les interruptions des journalistes. Le fait que des citoyens suisses sont à l'origine de la démarche y prêterait une certaine

légitimité. Le respect de la démocratie et de l'Etat de droit que prône le Conseil de l'Europe passerait donc par le contournement des processus démocratiques et des voies de droit prévues par la Constitution via des juges étrangers...

On ne saurait en vouloir à un homme politique de continuer à en faire; on est rarement doué pour deux choses. Mais passer douze ans à diriger la Confédération pour attaquer sa souveraineté, à peine une nouvelle casquette enfilée, quel gâchis!

Benoît de Mestral

¹ 24heures.ch, *Albert Rösti en personne s'immisce dans les questions de tirs*, 30 septembre.

² Voir notamment le 19h30 du 22 janvier 2024 sur ses regrets sur la gestion du Covid-19, la matinale RTS 1^{re} du 12 juillet 2023 sur son soutien à l'initiative «contre une Suisse à 10 millions», et le 12h45 du 4 mai 2023 sur une entrevue avec l'ambassadeur de Chine.

LA NATION

Rédaction
Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier

Edition
Ligue vaudoise
Pl. Grand-Saint-Jean 1 / 1003 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)

courrier@ligue-vaudoise.ch
www.ligue-vaudoise.ch

IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges

Le référendum des paroisses

Le Synode du 19 avril dernier a remodelé en profondeur l'Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud. *La Nation*¹ a déjà signalé la suppression des régions et, dans un délai de cinq ans, la réduction de deux tiers du nombre des paroisses. Une autre nouveauté est la création d'un droit de référendum des paroisses. Le texte, accepté par le Synode avec cinq oppositions et sept abstentions, est le suivant: *Les décisions du synode (hors comptes, budget, nominations, et élections) peuvent faire l'objet d'une demande de référendum si un tiers des communautés paroissiales le demande; une procédure réglant l'exercice du référendum est instituée.*

La locution « communauté paroissiale » est une finesse de vocabulaire pour distinguer les futures paroisses agrandies des paroisses actuelles. Nous en resterons au terme de « paroisses ».

Trois objections ont été émises. La première est classique, provenant de ceux qui se méfient de la démocratie directe et du recours au peuple: le Synode a été élu pour décider, il est mieux informé que le reste de la population, il a consacré plus de temps à réfléchir et à débattre. Dès lors, que chacun se contente de faire son travail: le peuple élit, le Synode décide, et les brebis sont bien gardées. La seconde objection est que le référen-

dum favorise les tendances en général conservatrices des paroisses. La troisième est que le référendum est un facteur de ralentissement, alors que tout est tellement urgent.

Nous répondons, premièrement, qu'entre le référendum et la décision populaire, il y a un délai durant lequel les paroisses ont le temps de s'informer, de réfléchir et de débattre elles aussi. De plus, c'est un fait que les représentants des paroisses ne les représentent pas toujours, notamment quand ils réduisent par étape les compétences paroissiales ou quand ils prennent des décisions « audacieuses » en matière morale ou sociétale. Le droit de référendum permet à l'électeur de se rappeler à leur bon souvenir.

Secondement, les progressistes et ceux qui se jugent « innovants » n'ont pas toujours forcément raison contre les conservateurs. Il peut être vital de surseoir, voire d'abandonner une voie empruntée dans l'enthousiasme, mais qui, à froid, se révèle sans issue.

Quant à la troisième objection, c'est vrai que le référendum ralentit ou réoriente la marche des affaires. Mais cela peut être utile, nécessaire même. Comme on le sait, « le temps ne respecte pas ce qui se fait sans lui ». De plus, invoquer l'urgence est sou-

vent une manière de mettre les gens devant le fait accompli.

Le lancement d'un référendum permet à chacun d'exprimer ce qu'il a sur le cœur lors des débats qui précèdent le vote. C'est une thérapie institutionnelle qui remet les compteurs à zéro et évite cette accumulation de rancœurs rentrées dont le Synode a trop souffert ces dernières années.

Enfin, le référendum présente cet avantage qu'il sert même quand on ne s'en sert pas. La crainte de sa mise en œuvre aidera le Synode à travailler en se rappelant qui l'a élu. La crainte du référendum paroissial est le commencement de la sagesse synodale.

Comme on l'a vu, le texte ne donne que le principe. De nombreuses questions restent à régler. Qui, par exemple, engage officiellement la paroisse dans une demande de référendum? Il nous semble que le Conseil paroissial serait l'organe adéquat: il peut se réunir rapidement et sans gros problème d'organisation, ce qui est particulièrement utile quand les décisions synodales sont prises à la veille des vacances.

Combien de temps cela demanderait-il? Comptons dix jours pour que la décision synodale soit notifiée officiellement aux Conseils paroissiaux;

puis un délai de trente à soixante jours pour le dépôt de la demande par les dix paroisses; enfin, soixante jours – campagne, information et débat – pour préparer le vote, simultanément, des assemblées de paroisses. Environ quatre à cinq mois, ce n'est pas très long, même si on y ajoutait certaines périodes (vacances, période de Noël) durant lesquelles le délai ne courrait pas.

Un problème se pose, qui est spécifique à notre Eglise multitudiniste. Vient qui veut à l'Eglise... et à l'Assemblée paroissiale. Il n'y a pas de carte de membre. Dès lors, qui est habilité à voter? Nous dirions que, comme à l'ordinaire, ce sont les paroissiens, représentés par les personnes présentes à l'Assemblée paroissiale. Le risque de « menées » nous paraît négligeable.

L'introduction du référendum des paroisses contribuera à rééquilibrer et renforcer le système presbytéro-synodal et avec lui les relations entre les paroisses et l'Eglise cantonale. Et, qui sait, peut-être sera-ce même une source d'inspiration pour l'Etat de Vaud dans ses relations avec les communes vaudoises...

Olivier Delacrétaz

¹ Voir *La Nation* n° 2252 du 3 mai 2024, « L'avenir des paroisses vaudoises ».

A propos du système de santé suisse

Le mois de septembre est peut-être devenu celui qu'appréhendent le plus les Suisses. Après les sueurs froides que l'annonce des nouvelles primes d'assurance maladie entraîne chez chacun, on lit toujours amèrement les titres du lendemain, les propositions de solutions tous azimuts et le classique « on arrive aux limites du système ». Commence ensuite le grand bal des courriers recommandés et des changements d'assurance.

Les questions de santé occupent une part importante de la vie démocratique suisse, le nombre d'initiatives et de référendums lancés ces vingt dernières années sur ce sujet le prouve (près de cinquante). La prime annuelle a augmenté de 79 % entre 2002 et 2022 alors qu'on observe, en parallèle, que la proportion de bénéficiaires des réductions de primes recule pour l'ensemble de la Suisse¹. La charge financière étrangle les ménages. S'il coûte toujours de plus en plus cher, c'est aussi la question de la performance de notre système de santé qui se pose, ces deux points n'étant pas forcément corrélés.

A-t-on abouti à un monstre inintelligible, indétricotable? Les compétences sont en effet bien mal réparties entre Etat fédéral et Cantons et le nombre de parties prenantes très élevé (assureurs, médecins, laboratoires, industries pharmaceutiques, cliniques privées, etc.). Dans une récente conférence, Laurent

Kurth, ancien conseiller d'Etat neuchâtois en charge de la santé, montrait que 85 % du budget cantonal dédié à la « santé » échappe aux décisions cantonales (application directe et indirecte de la LAMal). Les autorités cantonales sont réduites à un rôle d'exécution de la LAMal.

Malgré l'apparente complexité des chiffres, ils sont détricotables. Les 803,9 millions de francs consacrés aux subsides à l'assurance maladie comprennent le revenu d'insertion (RI) et les prestations complémentaires. La part consacrée au subside ordinaire et spécifique à l'assurance maladie s'élève en fait à 122 millions en 2023 (soit 1,02 % du budget de l'Etat de Vaud) pour un tiers de Vaudois bénéficiaires. L'initiative d'allègement des primes, refusée en juin, n'aurait en rien contribué au redressement du système de santé, mais les chiffres doivent être clarifiés.

Une fin de vie « égotante » n'est pas une fatalité. Le problème des soins de la fin de vie est d'ailleurs l'enjeu le plus important auquel notre société devra faire face. Le vieillissement de la population va faire exploser les coûts et, dans son état actuel, notre système de santé ne tiendra pas (manque de personnel, etc.). C'est donc en amont qu'il faut travailler. Les premières années de vie sont cruciales pour l'instauration de bonnes habitudes au niveau de l'ali-

mentation et de l'activité physique. La prévention et la promotion de la santé doivent devenir des priorités.

Comprendre et expliquer le système de santé suisse est une entreprise difficile. Stéphanie Monod et Chantal Grandchamp s'y sont attelées dans trois articles parus dans la *Revue médicale suisse* entre 2022 et 2024². Leur lecture est essentielle. La répartition des responsabilités entre Confédération et Cantons mérite aujourd'hui une clarification que ni la Constitution fédérale ni la LAMal n'apportent, la souveraineté cantonale étant aujourd'hui réduite à peau de chagrin. Le débat doit se baser sur des données vérifiées et aller plus loin que le montant des primes d'assurance maladie. Des mesurètes telles que le remboursement de médicaments achetés à l'étranger ou la hausse de la franchise minimale à 500.– CHF ne

suffront pas. Il est important d'avoir une vision qui aille au-delà des soins et qui considère l'ensemble dans une perspective de santé. L'organisation du système de santé doit se faire au niveau cantonal, alors que la commune a un rôle spécifique à jouer dans la prévention et la promotion de la santé.

Claire-Marie Schertz

¹ Le nombre de bénéficiaires de réductions de primes reste stable entre 2012 et 2022, mais le pourcentage baisse, la population ayant augmenté. Voir <https://dashboardassurancemaladie.admin.ch/primes.html> et *Statistique de l'assurance-maladie obligatoire*. Edition 2022, OFSP, publication 07/2024.

² Voir la série « Système de santé suisse ». Nous les mettons volontiers à disposition des personnes intéressées sur demande à l'adresse courrier@ligue-vaudoise.ch

C'était mieux avant?

Il n'y a quasi plus d'institutions, plus de rituels. 65 % des enfants naissent hors mariage. Le mariage lui-même ne vaut plus rien. Le baccalauréat non plus. Il n'y a plus de service militaire. Le télétravail désocialise. On n'a plus besoin d'aller au restaurant parce qu'il suffit de se faire livrer des plats. Il n'y a plus besoin d'aller au cinéma puisque vous êtes abonné à Netflix. Il n'y a plus de colonies de vacances brassant des univers sociologiques variés. Voilà ce qui me préoccupe le plus: il n'y a plus de lieu de fraternisation, de mixité. Le seul endroit où vous retrouvez de la mixité sociale, où un bourgeois peut croiser un livreur, ce sont les stages de récupération des points du permis de conduire.

Quel Français, réactionnaire fieffé, est-il l'auteur de ces lignes parues dans *Valeurs actuelles* du 11 janvier 2024? Quel conservateur obtus? Quel passéiste indécorable?

Zemmour! Villiers! Bardella! Marine Le Pen!

Vous n'y êtes pas. Il s'agit du juvénile ex-Premier ministre de M. Macron, Gabriel Attal, célibataire, homosexuel discret, libéral progressiste, un peu socialiste, un peu macroniste.

Plus pour longtemps?

J. P.

Le sens du conservatisme consiste non pas à faire obstacle au progrès et à l'élévation, mais à s'opposer à la régression et à la descente vers la nuit du chaos.

N. Berdiaev, *De l'inégalité*

La foi en l'humanité, une chimère

Les démocraties occidentales s'inquiètent. Qu'ont-elles fait de mal pour que des régimes *illibéraux*, surgissant de partout, les menacent, et que monte *l'extrême-droite*, démocratiquement élue?

Philosophie magazine de septembre se pose la question: la démocratie, c'est quoi? L'éditorialiste Alexandre Lacroix pense que nous devons redevenir démocrates.

Selon Lacroix, la règle de saint Benoît demande aux frères de faire preuve d'hospitalité envers une personne, chrétienne ou non, qui se présente à la porte d'un monastère. Le Coran aussi, dans certaines de ses sourates, recommande aux musulmans de se priver de biens essentiels pour offrir l'hospitalité à un être humain venant du désert, assoiffé et épuisé. L'écrivain américain Jack London vit une jeunesse où sa vitalité individualiste se déchaîne; il se convertit au socialisme après avoir vagabondé dans les trains et rencontré d'anciens forts comme lui cassés par un accident, la maladie ou la misère.

La foi en l'humanité serait le point commun de ces trois situations.

Contrairement à presque tous ses confrères, Lacroix ne pense pas que

la démocratie et le suffrage universel soient menacés dans la France d'aujourd'hui. Il ne craint pas un coup d'Etat *fasciste*, comme ils disent, mais ressent que *la foi en l'humanité s'érode de toutes parts*.

La foi en l'humanité nous a toujours semblé chimérique. Le concept d'humanité comprend tous les êtres humains qui existent, ont existé et existeront. L'humanité, ce sont d'abord pour nous les personnes concrètes que nous rencontrons chaque jour, que nous observons, avec qui nous parlons et que nous apprenons à mieux connaître. Suivant notre tempérament, nous avons plus ou moins confiance en certaines d'entre elles, nous nous méfions de beaucoup d'autres.

Toujours selon M. Lacroix, *les politiciens sont responsables de l'érosion de la foi en l'humanité*, les uns par *maladresse et hypocrisie* (souvenons-nous de la pique de Jean-Jacques Rousseau dans *l'Emile: Méfiez-vous des cosmopolites qui vont chercher loin dans leurs livres les devoirs qu'ils dédaignent de remplir autour d'eux. Tel philosophe aime les Tartares, pour être dispensé d'aimer ses voisins*), les autres *parce qu'ils ne perçoivent pas le divin en tout homme*.

Le divin, écrit d'abord Lacroix, puis il se reprend vite: *disons-le de manière séculière, l'extraordinaire*. Certains politiciens ne voient *l'extraordinaire que dans une certaine race, une certaine nation ou une certaine classe*, qui méprisent toutes les autres et cherchent à les dominer. Le mépris et la soif de domination sont *les émotions les plus menaçantes pour la culture démocratique*.

Nous constatons que Lacroix, malgré sa prudence laïque, a sa religion à lui, celle de la démocratie, adoration des *droits de l'homme* et de *l'égalité* en tant que dogmes suprêmes. Ceux qui n'y croient pas, dit Lacroix, *ont une vision profondément différentialiste*.

Nous nous rangeons parmi ces *différentialistes*. Nous connaissons des êtres humains qui ne se ressemblent pas, qui sont uniques, mais dont l'identité profonde nous échappe, comme du reste notre identité profonde à nous. Seul notre Créateur nous distingue parfaitement au sein de l'humanité. Les individus font partie de familles, de communes, de nations, de cultures, de l'humanité. Plus ces groupes sont étendus, plus ils sont abstraits, et moins nous nous y attachons. Nous aimons (ou détestons) d'abord nos proches.

La foi en l'humanité que Lacroix considère comme une *émotion*, une *aspiration*, serait la religion suprême? Non. Il n'y a qu'une religion vraie, le christianisme. Nous le croyons. C'est la seule religion où le monstre le plus cruel puisse demander le pardon, la seule religion qui n'ait plus besoin de bouc émissaire après que le Christ, vrai homme et vrai Dieu, s'est sacrifié pour notre salut.

On ne peut avoir foi en l'humanité depuis le péché d'Adam. L'humanité vit dans le mal, soumise à Satan, le prince de ce monde. Aucune autre religion n'y change quoi que ce soit; ni la science, ni le communisme, le socialisme ou la démocratie universelle qui entretiennent des rivalités à cause de leur prétention à atteindre une égalité inaccessible. La démocratie a aussi ses diables. Elle entre dans le cycle des sanctions, des représailles et autres vengeances.

Les grandes démocraties occidentales, Etats-Unis, Angleterre et France, connaissent des dissensions intestines sérieuses. Ne seraient-elles pas tentées par l'idée de soutenir une guerre extérieure qui ressouderait leur unité sur le dos d'un bouc émissaire? C'est une éventualité.

La démocratie humanitaire est une fausse religion, pas si encline à la paix qu'elle le prétend.

Jacques Perrin

Embrouille au café

Les travaux sur la place de la Riponne mettent les toxicomanes dans l'embarras. Où trouveront-ils un refuge lorsque sera démonté *le string* sous lequel les marginaux se réunissent? Ils se répandent déjà aux abords des terrasses de bistrot.

Un samedi matin, nous prenons un café à l'intérieur d'un établissement bien connu. Un toxicomane dérange les occupants de la terrasse. Une serveuse, latine d'apparence et grande de taille, à l'énergie débordante, chasse les importuns à grands cris. Elle précise à un toxicomane qu'elle se moque de ses demandes, *qu'elle n'en a rien à foutre, qu'elle s'en bat les c...* Eh oui! A notre époque, une sommelière on ne peut plus féminine use d'un langage viriliste.

A l'intérieur, les clients, personnes d'âge mûr en majorité, s'émerveillent de l'aplomb de la jeune femme et applaudissent. Un Vaudois aux cheveux blancs, avec accent de sorte, lance à sa vis-à-vis: *Tu comprends maintenant, Claudine, pourquoi l'extrême-droite monte dans toute l'Europe? A cause des toxicos et des bandes de dealers! C'est comme ça qu'on fabrique un Hitler!*

Ce langage n'est pas celui que nous utiliserions, mais il témoigne, comme le courrier des lecteurs de *24 heures* du 23 septembre, de l'exaspération que suscitent, à Lausanne, Yverdon et Vevey, les agissements des dealers et des toxicomanes.

J. P.



L'art de faire semblant de ne rien dire

Habituellement, les journaux sont conçus pour nous apprendre plein de choses horribles. Dès lors, quand on parvient à la fin d'un article en étant persuadé de n'avoir rien appris, tout en ayant l'impression que les choses vont aller vers le mieux et que tout est sous contrôle, on se dit qu'on est face à un phénomène exceptionnel. En ce sens, il est possible que Mme Jessica Poppel-Schulz, directrice exécutive du groupe de presse Tamedia, soit un phénomène exceptionnel.

A sa décharge, il faut reconnaître que certaines discussions étaient probablement encore en cours et que les décisions les plus importantes n'étaient pas encore tombées. Ensuite, lorsque nous avons relu son interview une seconde fois, avec un peu de recul et une meilleure compréhension du dossier, nous avons réalisé qu'il s'y trouvait tout de même des informations assez concrètes et non dénuées d'intérêt, révélatrices des défis entrepreneuriaux posés à l'entreprise et à toute la branche.

Il faut donc admirer à quel point Mme Poppel-Schulz est rompue à l'art de la communication, un exercice auquel elle a apparemment consacré toute sa carrière. Au premier abord, on a l'impression qu'elle n'est là que pour rassurer ceux qui l'écoutent et s'inquiètent, en ne révélant strictement rien et en engageant le moins possible ses employeurs. A y regarder de plus près (mais qui a l'idée et le temps de faire ça?), on découvre qu'elle était là pour donner l'impression qu'elle n'avait rien à dire, tout en disant les choses désagréables qu'elle avait à dire, mais en les emballant dans une atmosphère tellement maîtrisée, tellement professionnelle et tellement lisse qu'elles ressemblaient davantage à de la communication qu'à de l'information.

L'avenir dira si la société moderne et progressiste dans laquelle nous vivons s'intéresse encore au *journalisme de qualité*, ou seulement à la *communication de qualité*.

COMMUNICATION DE QUALITÉ

